

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics  
A Paris, le 6 mars 2018

## Compte-rendu du groupe de travail « Action publique 2022 » du 6 mars 2018

**Une réforme d'ampleur inédite, conduite à la hussarde avec, à ce jour, énormément d'incertitudes tant sur les décisions à venir que sur les conséquences pour les agents du MAA et de ses opérateurs**

Ce groupe de travail était présidé par Mme Valérie METRICH-HECQUET, Secrétaire générale du MAA assistée de plusieurs de ses collaborateurs.

**FO Agriculture** était représentée par : Christine HEUZÉ, Gisèle VIMONT, Stéphane TOUZET, Jean-Claude LEBOSSE et Xavier SIMON

En préambule à la réunion, la CGT et le SNETAP/FSU ont fait chacun une déclaration liminaire puis ont décidé de quitter la réunion.

La présidente déclare qu'aucune décision spécifique au ministère de l'agriculture et de l'alimentation n'a été encore prise, mais propose de faire un point sur les mesures annoncées par le Premier Ministre lors du comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 1er février dernier, puis d'échanger sur les réflexions en cours concernant le MAA et ses opérateurs.

**FO Agriculture** déclare que si aucune décision n'a été prise effectivement, on sait que les ministères ont élaboré des propositions et rendu leur copie. Les représentants du personnel attendent, aujourd'hui, de connaître les propositions avancées par le MAA, alors que le MTES a, de son côté, présenté le détail de siennes aux organisations syndicales notamment sur le chantier interministériel « Organisation territoriale ».

### Évolution des effectifs

Rien de neuf par rapport au projet de loi de finances 2018, a savoir, diminution sur le BOP 215 et maintien sur les autres, dont sur le BOP 206. Il n'y a par contre, aucune visibilité actuellement sur l'évolution des plafonds d'emplois des ministères à horizon 2020, et par loyauté, la Secrétaire générale indique ne pas être en mesure de communiquer les orientations en la matière.

### Calendrier

Le calendrier prévu pour l'annonce des décisions du gouvernement sur les missions début avril serait décalé d'un mois. Idem pour la communication que devait faire Stéphane TRAVERT pour le MAA en conseil des ministres le 7 mars.

### Les pistes de réflexions sur les missions du MAA et des opérateurs.

Selon la Secrétaire générale et « valeur aujourd'hui », il ne devrait pas y avoir de modifications notoires des missions du MAA, ni de nouveaux transferts vers les collectivités territoriales, ni de nouvelles délégations à des organismes non publics.

Une exception de taille avec le pilotage et la gestion du FEADER. Le comité action publique 2022 ayant pointé, en effet, une articulation inefficace et complexe de l'instruction des dossiers, une procédure peu lisible par les usagers mais aussi potentiellement fragilisée devant Bruxelles en termes de risques d'apurement.

**L'enseignement agricole, la forêt, les contrôles sanitaires** sont des secteurs où l'organisation actuelle est considérée par le MAA comme pertinente et confortée par l'actualité. L'enseignement agricole vient, par exemple, de faire l'objet d'une convention de partenariat avec l'éducation nationale pendant le SIA. Pour ce qui concerne le contrôle sanitaire, le MAA a fait valoir l'impossibilité réglementaire (droit européen) de délégation des contrôles, et particulièrement des suites et sanctions à ces contrôles qui concernent la moitié des inspections. Une proposition de financement spécifique (taxe ou contribution professionnelle de 150 € par établissement agréés soit 50 millions d'€ attendus) a été avancée par le MAA pour financer le renforcement des moyens de contrôle. Le MAA demande de 100 à 150 ETP pour le renforcement des contrôles dans le cadre du Brexit.

Quels que soient les scénarios possibles d'évolution sur les missions ou sur l'organisation territoriale des services de l'État,

la Secrétaire générale indique avoir le **souci de préserver la possibilité de parcours professionnels et de carrières les meilleurs possibles** pour les agents avec en parallèle le **maintien d'une formation de qualité** et adaptée tout au long de leur carrière.

**FO Agriculture** a fait part de ses interrogations concernant les leviers dont disposera réellement le MAA sur les déroulements de carrière vu la tendance baissière que la DGAFP et le budget cherchent à imposer sur les taux de promotion et le cadre rigide de PPCR pour l'évolution des grilles indiciaires.

Si **l'enseignement agricole** ne devrait pas être concerné par cette réforme (pas de remise en cause de ses spécificités ni de ses moyens), une réflexion s'impose cependant pour l'apprentissage et ce dans un cadre plus global de cette problématique. La réforme de l'apprentissage, engagée actuellement par le gouvernement, aura forcément des conséquences sur ce qui se fait dans le champ de l'enseignement agricole.

**FEADER** : le fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant avec 13 autorités de gestion différentes en métropole. La réflexion est intense sur ce dossier. Faut-il que le MAA reprenne l'autorité de gestion et l'instruction des dossiers ? Que deviendraient alors les 40 agents du MAA partis aux Régions ?

Le constat est partagé sur le fait que l'actuel enchevêtrement des responsabilités et la complexité des dispositifs ne peuvent pas durer en l'état. Une des pistes possible est que l'État reprenne l'autorité de gestion et l'instruction des aides de l'État et que les Régions conservent la gestion des aides financées par les Régions.

A notre connaissance, Régions de France affiche des ambitions bien différentes.

**Contrôle des structures** : une réflexion est en cours sur cette problématique concernant le rôle des DDT et sur l'intérêt de garder ces missions dans les départements où l'Etat n'apporte que peu de plus-values.

**Aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC** : une réflexion est en cours sur un éventuel transfert de l'instruction des dossiers de demande d'aide vers l'ASP. Les agents concernés des SEA passeraient alors sous l'autorité hiérarchique de l'ASP tout en restant physiquement en DDT(M).

L'ASP serait-elle vraiment en capacité d'accueillir et de gérer 1 600 agents supplémentaires sans moyens nouveaux, notamment en matière GRH ?

**FO Agriculture** tient à souligner la différence de culture importante entre les agents des SEA et ceux de l'ASP. **FO** s'interroge aussi sur la faisabilité, sur la pertinence de tels changements ainsi que sur l'impact négatif qu'ils pourraient entraîner immédiatement en termes de risques de nouveaux retards de paiement des aides alors que les SEA sont toujours dans une situation plus que fragilisée.

**FO Agriculture** a rappelé, avec insistance, les risques d'apurement existants du fait des conditions dégradées dans lesquelles les agents des SEA ont dû travailler depuis 2015.

Attention avec ces réformes envisagées, si elles sont mal conduites, de ne pas accentuer ce risque. Ces dernières années les refus d'apurement sont déjà de l'ordre 600 millions d'euros par an, ce qui est considérable et difficilement acceptable par les contribuables.

Pour **FO**, dans les différentes hypothèses sur la table concernant l'organisation territoriale de l'État en département, il ne faut pas exclure non plus la volonté toujours vive des préfets (du ministère de l'Intérieur) de «récupérer» sous leur autorité directe, les agents des DDI en préfecture.

**FO Agriculture**, opposée à cette perspective, considère que ce serait là, entre autre, un retour à des méthodes de fonctionnement d'un autre âge en termes de management et peu propices à l'épanouissement des agents. De plus, cette solution se traduirait, sans doute, par le départ important d'agents du MAA ce qu'à **FO** nous ne souhaitons pas. Enfin, ce serait certainement la solution qui aurait l'impact le plus négatif avec un risque fort de démotivation des agents.

Sur les réformes impactant les SEA, le ministre souhaite que tout soit mis en œuvre pour que le paiement des aides de la PAC ait lieu dans les délais annoncés, il en fait une priorité.

Dans la presse, le ministre évoque, sans doute avec naïveté, à nos yeux, que l'année 2018 verra la fin des retards dans le paiement des aides. Nous lui rappellerons deux points :

- Les aides bio 2015 ne sont pas encore totalement payées (80 à 90% seulement) et rien n'est encore possible aujourd'hui pour le paiement des campagnes suivantes.
- Les réformes annoncées ne sont sûrement pas de nature à faciliter un travail serein des équipes. Nous assistons hélas, déjà à des départs des agents des SEA. Ces départs se traduisent par une perte importante et préjudiciable de mémoire et de compétences. Cet aspect qui, hypothèque l'avenir, n'est visiblement pas pris en compte par le MAA ou pas suffisamment.

### La nouvelle organisation territoriale de l'État en région et en département

**Au niveau régional**, selon la Secrétaire générale, il ne devrait pas y avoir de changement, ni de remise en cause de l'organisation actuelle en multi-sites.

**Au niveau départemental**, des changements sont à attendre sur la base des principes suivants :

- une organisation modulable des services en fonction des territoires et des collectivités territoriales présentes, avec au final une, deux ou trois structures (DDI ?) ;
- une mutualisation plus forte des fonctions support avec différents degrés de mutualisation plus ou moins aboutis rattachés à leurs ministères ou un programme budgétaire unique.

**FO** a tenu à dénoncer le risque de dégradation nouvelle et pas acceptable de la RH de proximité déjà fortement mise à mal ces dernières années.

La création de corps uniques de catégorie C et B, administratifs ou techniques, avec des CAP régionales fait aussi partie des réflexions.

**FO Agriculture** a rappelé son attachement au maintien des CAP nationales garantes de transparence et d'équité de traitement sur tout le territoire. Des CAP régionales seraient à la fois un frein à la mobilité entre régions mais aussi la porte ouverte aux « petits arrangements entre amis », ce qui n'est pas acceptable pour nous, ni conforme au statut de la fonction publique.

#### Autres chantiers AP 2022 en cours

##### Chantier simplification

Une circulaire du Premier ministre du 12 janvier demande à chaque ministre de préparer, pour la fin 1<sup>er</sup> trimestre 2018, un plan avec 2 ou 3 mesures importantes de simplification.

##### Chantier Indicateurs de satisfaction des usagers

Les ministères devront publier avant fin 2020 des indicateurs de satisfaction des usagers pour les services accueillant du public. La première vague 2018 concernera la MSA et l'enseignement dont l'enseignement agricole.

##### Chantier 100 % démat (dématérialisation)

La DINSDIC a recensé 700 formulaires MAA (dont 1 seul DGER) dont le MAA doit préciser si c'est une simple description ou bien une téléprocédure. Chaque service/opérateur doit présenter mi-mars une feuille de route pour arriver en 2022 à 100 % de téléprocédures.

##### Chantier circulaires

Toutes les circulaires et notes de services doivent être reprises sous format pdf texte et pas rester au format pdf image. Le MAA en a 4 471 à reprendre dont 1 739 à la DGPE. Un chantier titanique.

#### Concernant l'évolution des chantiers RH annoncés lors du CITP du 1<sup>er</sup> février :

Quatre thèmes qui feront l'objet de groupes de travail qui vont s'échelonner du 12 mars prochain à juillet :

- 1 - Un dialogue social plus fluide et recentré sur les enjeux les plus importants :** simplification des instances de dialogue social (CT, CHS-CT, CAP), déconcentration, dématérialisation.
- 2 - Une rémunération plus individualisée :**
  - définir les déterminants sur les agents publics par la reconnaissance de l'engagement collectif ou individuel. (modulation ?) ;
  - maintien modification ou remplacement du RIFSEEP par un nouveau dispositif de primes ?
- 3 - Un accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière :**
  - mobiliser l'appareil de formation par de nouveaux mécanismes statutaires favorisant la reconversion professionnelle au sein de la fonction publique. ;
  - Introduire des dispositifs d'aide à la mobilité vers le secteur privé ;
  - refonte de l'indemnité de départ volontaire (IDV) basée sur le volontariat.
- 4 - Un élargissement du recours au contrat pour donner davantage de souplesse dans les recrutements dans certains secteurs :**
  - périmètres et emplois à définir. Ainsi que les modalités juridiques et de gestion ;
  - attribuer des droits plus homogènes aux non titulaires.

#### Commentaire général FO Agriculture

Dans ce contexte de réforme important, **FO agriculture** salue le souci affiché de la Secrétaire générale du MAA de défendre ses agents en fixant trois « lignes rouges » :

- garantir les parcours professionnels et notamment les passages d'une catégorie à une autre,
- maintenir un haut niveau de formation initiale et continue,
- maintenir les niveaux de rémunérations et les taux pro/pro.

**FO Agriculture** va continuer à œuvrer, aux côtés des agents, pour défendre les missions du MAA et faire en sorte que chacun retrouve sa place, du sens à son travail, de meilleures conditions de travail et des perspectives motivantes.

Pour autant nous ne sommes pas dupes ! L'objectif de ces réformes est d'abord la recherche maximale d'économies budgétaires et donc la réduction de « la voilure du service public » L'exercice risque d'être compliqué pour bon nombre de nos collègues.

Les craintes et les incertitudes sont grandes et justifiées tant sur nos missions que sur l'avenir de nos structures administratives. Personne ne peut, ne doit rester indifférent à « la transformation de l'action publique » telle qu'elle est lancée.

**FO Agriculture** reste plus que jamais à l'écoute des agents, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)